



**recycler mon
vehicule.fr**

Montigny-le-Bretonneux,
le 12 août 2025

Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Recycler Mon Véhicule obtient l'agrément pour la filière batteries: une synergie stratégique pour la mobilité durable

Recycler Mon Véhicule - seul éco-organisme agréé pour la gestion des véhicules hors d'usage (VHU) - annonce l'obtention d'un agrément de cinq ans pour les batteries de véhicules électriques. À compter du 18 août 2025, date d'entrée en vigueur de la REP batteries en France, Recycler Mon Véhicule étend son champ d'action pour accompagner les secteurs automobile et motorcycle dans leur transition vers l'économie circulaire. Cette extension complète naturellement sa mission initiale avec une ambition claire : bâtir une chaîne de valeur cohérente, complète et durable pour la mobilité de demain, au service de toutes les parties prenantes de la filière.

REP batteries : une nouvelle filière à forts enjeux

En 2030, près de 50 000 véhicules électriques arriveront en fin de vie. L'évolution du cadre réglementaire impose de nouvelles responsabilités aux producteurs de batteries de véhicules électriques : collecte, recyclage et valorisation des métaux critiques, réemploi, réaffectation et remanufacturation, éco-conception, traçabilité et sécurité, information et sensibilisation. Il fixe notamment des objectifs de recyclage et de valorisation ambitieux : **au moins 70 % de la masse d'une batterie de véhicule électrique devra être recyclée à l'horizon fin 2030 et c'est un minimum de 80% du lithium qui devra être valorisé d'ici fin 2031.**

Un éco-organisme déjà en ordre de marche pour répondre aux enjeux industriels et environnementaux

*« Cette extension de notre mission s'inscrit dans la continuité de notre engagement aux côtés des constructeurs, importateurs et opérateurs . Nous défendons une REP ambitieuse, au service de l'économie circulaire et de la souveraineté industrielle », déclare Vincent Salimon, président de **Recycler Mon Véhicule** et président du directoire de BMW Group France.*

L'arrivée des batteries dans le périmètre de **Recycler Mon Véhicule** est une étape importante au regard des enjeux majeurs - aussi bien industriels qu'environnementaux - de cette nouvelle filière : *“Nous sommes déjà en ordre de marche pour assumer cette responsabilité, offrir un service global à nos adhérents VHU et un service mutualisé à tous les autres producteurs de batteries de véhicules électriques qui souhaiteront nous confier la responsabilité de la gestion de leur fin de vie”* précise Vanessa Montagne, directrice générale de **Recycler Mon Véhicule**.

En effet, deux cas de figure seront possibles :

- **pour les producteurs de véhicules électriques déjà adhérents pour la REP VHU** : un accompagnement global intégrant les obligations de la REP batteries.
- **pour les autres producteurs de batteries de véhicules électriques** : un service clé en main qui mutualise les moyens, réduit la charge administrative et opérationnelle et assure la conformité réglementaire. Ces producteurs peuvent être des importateurs de véhicules non adhérents pour la filière VHU, des fabricants de batteries produites en France, des importateurs de batteries destinées à des véhicules assemblés en France et des opérateurs du réemploi, du remanufacturage ou de la réaffectation des batteries.

Seul éco-organisme à proposer un service mutualisé, Recycler Mon Véhicule capitalise sur son expertise de la filière VHU pour créer des synergies opérationnelles avec la filière batteries. Ce double positionnement permet de mobiliser les **mêmes infrastructures, outils et partenaires**, tout en répondant aux spécificités des batteries. Dans cette logique, **Recycler Mon Véhicule** s'engage à :

- Proposer la reprise gratuite via son réseau de 1 000 centres VHU et réparateurs affiliés aux marques adhérentes pour la filière VHU, qui deviennent des points de collecte essentiels pour les batteries.
- Accompagner les centres VHU dans leur montée en compétences, notamment ceux qui ne sont pas encore habilités à démonter les batteries de véhicules électriques.
- Mutualiser les systèmes d'information, avec l'extension aux batteries du système d'information déjà en place pour les VHU, pour assurer une traçabilité complète.
- Déployer des actions de communication et de sensibilisation communes, afin d'encourager les bonnes pratiques et lutter contre les filières illégales.
- Renforcer la coordination avec les systèmes individuels et les collectivités locales pour relever les défis liés aux spécificités logistiques des territoires d'outre-mer.

Un appel à candidatures en cours pour structurer le réseau

Fort de son expérience dans la filière VHU, **Recycler Mon Véhicule** mobilise actuellement son réseau et des partenaires industriels pour mettre en œuvre un dispositif opérationnel complet, incluant collecte gratuite, identification, traçabilité et traitement des batteries sur l'ensemble du territoire.

Une procédure de sélection a été initiée en juillet 2025 pour constituer un réseau opérationnel dans les meilleurs délais. Deux appels à candidatures et un appel à manifestation d'intérêt sont en cours pour les prestataires logistique et traitement.

Les critères de sélection incluent la proximité, la performance technique et l'engagement en faveur de l'insertion sociale. Recycler Mon Véhicule garantit une sélection transparente, équitable et non discriminatoire.

Pour échanger avec l'éco-organisme de référence Recycler Mon Véhicule, concernant les enjeux réglementaires et opérationnels liés à la création de la nouvelle filière REP batteries, Vanessa Montagne, directrice générale se tient à votre disposition.

A propos de Recycler Mon Véhicule :

Recycler Mon Véhicule est l'éco-organisme national agréé par le ministère en charge de l'environnement pour garantir la collecte, le réemploi, le recyclage et la valorisation des véhicules hors d'usage (VHU) – 2, 3 et 4 roues. Créée en avril 2024, cette association à but non lucratif fédère 79 marques (constructeurs et importateurs) telles que BMW, Mercedes-Benz, Volvo, Porsche, Yamaha, Triumph... qui lui confient leurs obligations réglementaires dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des VHU. En août 2025, Recycler Mon Véhicule a également obtenu un agrément pour la filière REP dédiée aux batteries de véhicules électriques, complétant ainsi sa mission au service de l'économie circulaire de la mobilité.

Contacts presse

Agence CIA

Karène Arfaoui / karfaoui@agence-cia.com / 06 30 74 70 23

Adeline Solowy / asolowy@agence-cia.com / 06 34 20 51 31

Mélissa Bire / mbire@agence-cia.com / 06 50 02 16 38